

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'AIN

Association loi 1901

Siège social : Ecole Maternelle Charles Jarrin - 13, rue du 23ième R.I.
01000 BOURG EN BRESSE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Association Départementale


OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'AIN

Association loi 1901

 Siège social : Ecole Maternelle Charles Jarrin - 13, rue du 23ième R.I.
01000 BOURG EN BRESSE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de l'Ain relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 461 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 493 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 497 sur 501 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers



réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 14 novembre 2018

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'AIN

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	92 174	88 819
Terrains					Report à nouveau	1 108 557	1 129 530
Constructions					Résultat de l'association	-11 705	37 114
Installations et matériels d'activités	15 692	15 198	494	1 480	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	9 037	8 099	938	81	TOTAL FONDS PROPRES	1 189 026	1 255 463
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	2 029	1 690
					Fonds dédiés sur subventions		603
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 729	23 298	1 432	1 561	TOTAL PROVISIONS	2 029	2 293
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 454		3 454	3 489	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 769		2 769	7 314	Fournisseurs	3 960	9 046
Comptes courants OCCE	128		128		Dettes fiscales et sociales	7 267	1 795
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 430		2 430	2 378	Comptes courants OCCE		3 196
Trésorerie	1 203 011		1 203 011	1 258 184	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	12 072	2 281
Charges constatées d'avance	1 131		1 131	1 149	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 212 922		1 212 922	1 272 514	TOTAL DETTES	23 299	16 319
TOTAL GENERAL	1 237 651	23 298	1 214 354	1 274 075	TOTAL GENERAL	1 214 354	1 274 075



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'AIN

	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	466 001	600 777
Ventes de produits pour cessions	878 838	878 900
Prestations de service et animations	220 550	268 389
Subventions d'exploitation	538 226	668 034
Produits divers de gestion courante	205 639	162 350
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	2 309 254	2 578 451
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	513 770	503 266
Variation des stocks de fournitures à céder	35	-2 468
Achats de fournitures administratives	1 003	3 683
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 451 715	1 621 816
Impôts et taxes	399	574
Salaires	14 978	12 419
Charges sociales	6 038	4 579
Autres charges	291 607	318 046
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	46 123	47 536
Dotations aux provisions	338	367
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	2 326 006	2 509 818
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-16 753	68 633
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits des placements	1 497	3 853
Reprises sur provisions		
TOTAL	1 497	3 853
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 497	3 853
RESULTAT COURANT (I + II)	-15 256	72 486
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	64 978	24 337
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	64 978	24 337
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	61 428	59 708
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	61 428	59 708
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	3 550	-35 371
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-11 705	37 114

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'AIN

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	1 214 353,61 €	1 274 075,00 €
Résultat de l'exercice :	-11 705,06 €	37 114,44 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	493	501
dont coopératives et foyers agrégés :	461	497
dont coopératives et foyers non agrégés :	32	4
Nombre de coopérateurs :	45 745	44 827
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 139	4 602
soit un équivalent temps plein de	2	3 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 90 276 € soit environ 4,16%

du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'AIN

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-11 705,06	{	dont 4 657,27 pour le siège départemental dont -16 362,33 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	2 430,00	{	dont 2 430,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	12 072,38	{	dont 12 072,38 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 203 010,92	{	dont 110 816,19 pour le siège départemental dont 1 092 194,73 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 2 369,19 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	46 122,81	{	dont 1 372,00 pour le siège correspondant aux amortissements dont 44 750,81 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			97,07 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	2 375 728,98	{	dont 223 603,26 pour le siège départemental dont 2 152 125,72 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 4 668,39 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	2 387 434,04	{	dont 218 945,99 pour le siège départemental dont 2 168 488,05 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 4 703,88 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-35,49 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	458	496
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	93%	99%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	423	491
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	13	12
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	0%	0%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	0	1
Participants aux séances de formation (estimation)	0	10



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'AIN

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	92 174	88 819
Terrains					Résultat du siege de l'association	4 657	3 355
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	15 692	15 198	494	1 480	TOTAL FONDS PROPRES	96 831	92 174
Autres immobilisations corporelles	9 037	8 099	938	81	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	2 029	1 690
Autres immobilisations financières					Fonds dédiés sur subventions		603
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 729	23 298	1 432	1 561	TOTAL PROVISIONS	2 029	2 293
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 454		3 454	3 489	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 769		2 769	7 314	Fournisseurs	3 960	9 046
Comptes courants OCCE	128		128		Dettes fiscales et sociales	7 267	1 795
Autres créances	2 430		2 430	2 378	Comptes courants OCCE		3 196
Trésorerie	110 816		110 816	94 895	Autres dettes	12 072	2 281
Charges constatées d'avance	1 131		1 131	1 149	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	120 727		120 727	109 225	TOTAL DETTES	23 299	16 319
TOTAL GENERAL	145 456	23 298	122 159	110 786	TOTAL GENERAL	122 159	110 786



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'AIN

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	91 608	85 217
Ventes de produits pour cessions	4 049	4 627
Prestations de service et animations	18 421	21 576
Subventions d'exploitation	105 376	96 289
Produits divers de gestion courante	2 838	2 631
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	222 292	210 340
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 037	5 836
Variation des stocks de fournitures à céder	35	-2 468
Achats de fournitures administratives	1 003	3 683
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	81 641	78 212
Impôts et taxes	399	574
Salaires	14 978	12 419
Charges sociales	6 038	4 579
Autres charges	110 924	100 259
Dotations aux amortissements	1 372	1 983
Dotations aux provisions	338	367
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	218 767	205 445
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	3 525	4 895
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	589	504
Reprises sur provisions		
TOTAL	589	504
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	589	504
RESULTAT COURANT (I + II)	4 114	5 399
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	722	122
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	722	122
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	179	2 166
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	179	2 166
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	543	-2 044
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	4 657	3 355



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un excédent de 4 657 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	15 691,83			15 691,83
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	7 635,23	530,00		8 165,23
Mobilier de bureau	159,99	712,18		872,17
Immobilisations en cours				
Total	23 487,05	1 242,18		24 729,23

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les investissements de l'exercice sont les suivants :

- Armoires + Rayonnage pour 624 euros et 88,18 euros soit 712,18 euros
- Unité Centrale DELL pour 530 euros

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	14 211,46	986,62		15 198,08
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	7 635,23	164,40		7 799,63
Mobilier de bureau	20%	78,88	220,98		299,86
Total		21 925,57	1 372,00		23 297,57

2. Immobilisations financières

NEANT

3. Stocks



Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode "premier rentré, premier sorti".

Stocks au 31/08/18	3 454.00
	<u>0.00</u>
	3 454.00

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	2 768,53		2 768,53
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	2 768,53		2 768,53

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

NEANT

6. Autres créances

Produits à recevoir aide FEDE pour CAC / pour EBP	2 430.00
	<u>0.00</u>
	2 430.00

7. Trésorerie

CCP	31 961.17
CCP "séjours à l'étranger"	877.96
Caisse	5.10
Livret A	77 580.82
Intérêts courus à recevoir	<u>391.14</u>
	110 816.19

10. Charges constatées d'avance

A&E	1 131.00
	<u>0.00</u>
	1 131.00

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.



2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	1 690,22	338,45		2 028,67
Provisions pour charges	1 690,22	338,45		2 028,67
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	1 690,22	338,45		2 028,67

Dotations / reprises d'exploitation 338,45

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 338,45

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

4. Emprunts et dettes assimilées

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

Fournisseurs	0.00
Fournisseurs, factures non parvenues AUDIT FRANCE	<u>3 960.00</u>
	3 960.00

6. Dettes fiscales et sociales

Salaires août 2018	3 177.24
Urssaf	3 037.48
Retraite complémentaire	606.22
Prévoyance	148.51
Uniformalion	297.28
Autres	<u>0.00</u>
	7 266.73

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale	0.00
AD OCCE de l'Ain	<u>0.00</u>
	0.00

8. Autres dettes

Subventions à reverser	11 327.00
Fonds des coopératives fermées	738.28
Usagers crédeurs	<u>7.10</u>
	12 072.38

9. Produits constatés d'avance

NEANT



IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	45 490	44 827
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,91 €	0,92 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	90 980,00	89 654,00
Cotisations versées à la Fédération	49 584,10	48 413,16
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	49 584,10	48 413,16

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental	1 080,00	
Subventions communes	104 295,98	95 907,86
Autres subventions		381,00
Total	105 375,98	96 288,86
Dont versées aux coopératives	105 375,98	95 907,86

3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	0.00
- Autres aides CAC / EBP	<u>2 430.00</u>
	2 430.00

4. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.25
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	<u>721.82</u>
	722.07

5. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0.25
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	<u>179.00</u>
	179.25

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

NEANT

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Bourg-en-Bresse, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 13 rue du 23^{ème} RI (environ 50 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 500 heures de travail valorisées à 13 750 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Il n'y a plus de mutualisation des comptes bancaires des coopératives suite à la clôture de TRESOFT sur l'exercice 2015-2016.